

PROCÈS VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 6 MARS 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 mars 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du maire Martin Saindon.

France Lafaille, adjointe-administrative agira à titre de remplaçante au titre de secrétaire-adjointe en l'absence du directeur général.

1.0 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Questions d'un groupe de citoyens insatisfaits de l'état général des chemins et dépôt d'une pétition aux membres du conseil. M. le Maire expédiera une lettre accompagnant la pétition sur l'état de nos chemins et nos moyens financiers restreint.
- Questionnement de Mme Karine Meunier au sujet du nombre de place de stationnement à la Coopérative 250, rue St-Alexandre. (point 8.3)
- Visite de M. Chiasson (point 7.2.1)

3.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-03-06/35

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2017**

2017-03-06/36

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 6 février 2017 tel que distribué.

4.1 **SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX**

4.1.1 **SERVITUDE POUR CONDUITE D'ÉGOUT DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT**

M. le Maire mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec les propriétaires voisins du nouveau développement afin de prendre des ententes. Les citoyens proposent de vendre une bande de 5 mètres de large par 52 mètres de long afin de faire un passage piétonnier qui mènerait au nouveau développement. La municipalité devra payer le coût de la conduite qui passera chez

PROCÈS VERBAUX

les propriétaires étant donné que le promoteur a mentionné qu'il ne paiera pas ce raccordement. La municipalité est donc en attente de l'offre des propriétaires adjacents au développement avant de poursuivre les démarches.

5.0 RAPPORTS

5.1 Comités externes

- MRC : La Conseillère Françoise Bouchard a assisté à la rencontre en remplacement du maire. Sujets discutés : Internet milieu rural, la Cré-Estrie ; répartition des surplus, la MRC recevra 82,041 \$, le DG présente le bilan 2016 et des réalisations, adoption du plan d'action 2017 tel qu'étudié lors du Lac à L'Épaule, circuit par Actibus à l'essai pour 6 mois incluant 21 arrêts avec 1 autobus au coût de 2\$ par transport ou passe de 40 \$/mois, budget terminé pour l'ingénieur de la MRC.
- Incendie : le Conseiller Mario Tremblay mentionne qu'il y a eu une assemblée ; présentation du rapport financier 2016 avec un déficit de 7 000 \$, la formation des jeunes pompiers coûtent plus chère que la prévision.
- Régie déchets : Une rencontre est prévue pour le 9 mars prochain.

5.2 Services internes

- Voirie : Rapport sur les chemins 2016
- CDL : Fête des bénévoles à la COOP en avril sous forme de 5 à 7
- COOP : Assemblée générale annuelle se tiendra le 18 mars à 13h30 à la Coopérative
- Loisirs : Assemblée générale annuelle le 9 mars prochain, recrutement de nouveaux membres.

5.3 Direction générale

- Visite des vérificateurs financiers le 9 février dernier.
- Changement du SOMAE pour le SOMAEU, droits d'accès pour Aquatech : tout semble fonctionner.
- Certificat honorifique prêt à remettre au centenaire.

5.4 Rapport du maire

Aucun

5.5 Rapport du CCU

Aucun CCU.

6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de février et d'autoriser la secrétaire-adjointe à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 TRÉSORERIE:

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

PROCÈS VERBAUX



Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-adjointe dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6879 à 6907 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 90,498.88 \$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 PROJET DE PARC DU COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE

Visite de Monsieur Chiasson représentant des loisirs de Stanhope. M. Chiasson mentionne que le comité présentera le projet le 23 mars à la Ville de Coaticook afin de leur exposer leur plan de la réhabilitation des infrastructures du parc de Stanhope. Il mentionne également qu'une demande à la Fondation Tillotson sera déposée le 8 mars prochain. Il reviendra à la prochaine réunion du conseil du mois d'avril présenter le projet et relater les faits de la rencontre avec les membres du conseil de la Ville de Coaticook.

7.2.2 ÉCHANGE DU CAMION 2016 POUR UN CAMION 2017

Par manque de d'informations, ce sujet est remis au prochain mois.

7.2.3 TERRAIN VACANT À CÔTÉ DU BUREAU MUNICIPAL

2017-03-06/39

Considérant que la municipalité est intéressée à acquérir une partie du lot 120-P adjacent au bureau municipal sur le chemin Chamberlain ;

Considérant que la municipalité a un lot lui appartenant et donnant accès au parc Lanouette entre le bureau de poste et les propriétaires du 282, chemin Parker ;

Considérant que la municipalité serait prête à faire un échange ;

Considérant que la grandeur du terrain échangée serait de dimension différente, soit approximativement 300 mètres pour le terrain appartenant à la municipalité et approximativement 380 mètres pour le terrain du vendeur ;

Les frais de notaires seront à la charge de la municipalité et les frais d'arpentage seront divisés entre les parties.

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'offrir un montant de 2,600 \$ au vendeur.

PROCÈS VERBAUX

7.2.4 SOUSSION POUR LE FAUCHAGE DU BORD DES CHEMINS EN MILIEU RURAL

2017-03-06/40

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour le fauchage du bord des chemins en milieu rural.

Il est proposé et appuyé par le Conseiller Mario Tremblay de retenir les services de l'entreprise « Travaux Légers » au coût de 45 \$ du kilomètre pour un montant de 2,115.00 \$ avant taxes. La secrétaire-adjointe émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « LA LECTURE À L'ŒIL ! » À L'ÉCOLE SANCTA-MARIA DE DIXVILLE

2017-03-06/41

Considérant que la directrice de l'école Sancta-Maria déposera un projet à la Fondation Tillotson le 8 mars prochain concernant une demande de subvention pour l'achat de deux croque-livres ;

Considérant que le projet proposé a été remis aux membres du conseil le soir même afin d'en prendre connaissance ;

Considérant que le projet semble très intéressant pour l'ensemble des jeunes afin de promouvoir la lecture auprès des familles et que chaque jeune pourra acheter son propre livre en librairie avec un budget d'environ 40 \$ lors d'une sortie éducative en autobus ;

Considérant que le projet implique que la municipalité remettre une subvention de 500 \$;

Considérant le conflit d'intérêts, le maire préfère se retirer afin que les membres du conseil prennent une décision.

Il est proposé et résolu par le Conseiller Pierre Paquette de remettre la somme de 500 \$ à l'école Sancta-Maria de Dixville pour le projet proposé lors de l'acceptation du projet. La secrétaire-adjointe émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.3 VIREMENT ET AFFECTATION

Aucun.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER

2017-03-06/42

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de mandater la secrétaire-adjointe d'aller en appel d'offres pour le déneigement pour 1 an, 2 ans et 3 ans et ce, pour

3 circuits tel que présenté. L'appel d'offres sera publié dans le journal du crieur public.

8.2 DÉPÔT AU CONSEIL DU BILAN 2016 ET PLAN D'ACTION 2017 DE LA MRC DE COATICOOK

Le dépôt du bilan 2016 et le plan d'action 2017 de la MRC de Coaticook ont été remis aux membres du conseil afin d'en prendre connaissance.

8.3 DISCUSSION POUR MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE EN AVRIL

Trois points à discuter pour modification au règlement de zonage en avril ;

- Clôture pour projet d'alpaga sur le chemin Dupont
Une demande de permis a été demandé concernant une clôture afin d'y mettre quelques alpagas sur le chemin Dupont. Il est inscrit au règlement de zonage numéro 117(2010) que la fabrication de clôture en métal non ornemental est prohibée. Normalement la zone agricole est exemptée des restrictions sur les clôtures, donc il faudrait modifier toute la zone verte dans ce sens.
- MRF (matière résiduelles fertilisantes)
Étant donné qu'un citoyen a fait une demande et a exposé son problème concernant l'épandage de matières résiduelles fertilisantes dans une zone restreinte auprès de l'inspectrice en bâtiment. Après plusieurs discussions et hypothèses, ce point demeure perplexe. Les membres du conseil préfèrent revenir sur ce point avec plus de précision de la part du propriétaire concernant son projet sur la zone précise. La majorité du conseil n'est pas d'accord à enlever les zones restreintes pour le moment.
- Stationnement au 250 rue Alexandre (COOP)
La chargée de projet de la Coopérative, Karine Meunier demande au conseil d'apporter une modification au règlement de zonage numéro 117(2010) concernant le nombre de place de stationnement permis ainsi que la permission d'avoir un stationnement gravelé au lieu du pavage étant que pour il y a interdiction pour les commerces d'avoir une cour en gravier. Les membres du conseil sont d'accord avec les demandes exposées.

8.4 REDDITION DE COMPTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016

2017-03-06/43

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de

PROCÈS VERBAUX

143 920 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ;

Attendu que les dépenses admissibles totalisent 136 080 \$ excluant l'entretien hivernal de 139 738 \$;

Pour ces motifs, sur proposition de la Conseillère Françoise Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Dixville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8.5 RÉSOLUTION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE DOSSIER DE L'AGRICULTEUR JACQUES CLOUTIER POUR LE CREUSAGE D'UN PUIS

2017-03-06/44

CONSIDÉRANT QUE la présente demande du mandataire Me Jean-Philippe Gérin pour Monsieur Jacques G. Cloutier pour une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a été déposée en date du 1 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le puits situé sur une partie du lot 47 qui sera utilisé pour alimenter la résidence de Monsieur Jacques G. Cloutier situé sur le lot 47-1 sera d'utilité privée ;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de réduire le terrain résidentiel aux fins d'y inclure le puits puisqu'à une extrémité du terrain résidentiel on retrouve le champ d'épuration et à l'autre extrémité on retrouve l'entrée de la maison ;

CONSIDÉRANT QUE la maison se trouve de l'autre côté de la route, il serait impossible de reconfigurer le terrain de façon à y inclure le puits ;

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de contraintes ou effets en matière d'environnement particulièrement pour les établissements de production animale voisine ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'effet sur la constitution de propriétés foncières actuellement en agriculture ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également l'absence d'effets sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions socio-économiques ne sont pas affectées ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du puits et une partie du terrain pour fin autre qu'agricole est conforme au Règlement de zonage numéro 117 (2010) de la municipalité.

Il est proposé et appuyé par le Conseiller Francis Cloutier d'autoriser à la CPTAQ la demande présentée par le mandataire

PROCÈS VERBAUX

Me Jean-Philippe Gérin pour le dossier de Monsieur Jacques G. Cloutier.

8.6 RETOUR SUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2017

Plusieurs échanges entre les conseillers au sujet des terrains vagues desservis. (voir point 9.1)

8.7 HÉBERGEMENT EN ZONE AGRICOLE – DEMANDE D'ASSOULPISSEMENT

2017-03-06/45

ATTENDU QUE le règlement actuel interdit la présence d'hébergement touristique en zone agricole qui ne soit pas lié à une exploitation agricole et forestière ;

ATTENDU QUE la MRC travaille présentement sur un nouveau plan marketing visant à bonifier l'offre d'accueil pour les touristes ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par la Conseillère Françoise Bouchard de demander à la MRC de Coaticook de travailler à l'assouplissement du schéma d'aménagement pour que soit accepté la présence d'hébergement touristique en zone agricole.

8.8 APPUI DU PROJET DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES ZONES MAL DESSERVIS DE LA MRC DE COATICOOK

2017-03-06/46

ATTENDU que l'organisme la T@CTIC (la Table d'action en communication et en technologie de l'information de la MRC de Coaticook) a été créé en 2009 ;

ATTENDU la desserte actuelle du territoire de la MRC, soit une desserte partielle, instable et à faible vitesse (moins de 5 Mbit/s) ;

ATTENDU les problèmes importants de fiabilités que connaît le réseau sans fil et satellitaire actuel ;

ATTENDU qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et sans accès à internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs en plus d'entraîner des problématiques au niveau de la sécurité, en raison de l'isolement ;

ATTENDU la pertinence de développer un réseau durable, fiable qui améliorerait de façon structurante la qualité de vie des citoyens de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la volonté de tous les acteurs de la région, notamment la T@CTIC, la MRC, les municipalités et la commission scolaire à répondre à la nouvelle réalité technologique de façon durable sans devoir recommencer le processus dans 5 ans ;

ATTENDU que pour tous les acteurs, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de

PROCÈS VERBAUX

meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice ;

ATTENDU que spécifiquement pour le secteur agricole, ce projet permettrait de consolider et de faciliter la croissance et la modernisation de nos industries agricoles qui représente des revenus bruts de 250M\$ annuellement;

ATTENDU que la MRC a convenu avec les municipalités locales une entente lui déléguant la compétence à l'effet de déployer Internet haute vitesse sur leur territoire et de signer une convention à cet effet avec la T@CTIC, en 2010 ;

ATTENDU qu'une demande d'aide financière sera déposée par la T@CTIC pour les programmes provincial «Québec Branché» et fédéral «Brancher pour innover» avant le 20 avril 2017 ;

ATTENDU que le conseil est d'opinion que ce projet s'inscrit dans une démarche régionale en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la MRC, d'assurer l'occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités d'affaires et plus en vue du développement optimal du milieu rural ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par le Conseiller Pierre Paquette d'appuyer les démarches de la MRC de Coaticook et de T@CTIC afin de déposer le projet régional d'amélioration d'internet haute vitesse par le déploiement de fibre optique

Le Conseiller Mario Tremblay quitte la réunion du conseil.

9.0 **AVIS DE MOTION**

9.1 **AVIS MODIFICATEUR AU RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 184-17**

2017-03-06/47

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'à une prochaine session du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 184-17 sera présenté. La modification sera à l'effet que si un propriétaire achète un terrain vague, qui est un lot adjacent au sien, seule une taxe de service lui sera chargée, dans le cas où le propriétaire achèterai un deuxième lot adjacent, ce deuxième lot sera facturé et considéré comme un terrain vague desservi.

10. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

10.1 **RÈGLEMENT NO. 185-17 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS « DIXVILLE HABITATION DURABLE 2017 »**

2017-03-06/48

ATTENDU QUE la Municipalité de Dixville désire renouveler son programme de subventions pour la construction d'habitations écologiques et durables ;

PROCÈS VERBAUX

ATTENDU QUE, par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité de Dixville peut mettre en place un programme de subventions à des fins d'amélioration du bien-être de sa population;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement no. 185-17 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par la conseillère Françoise Bouchard lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017.

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver et adopter le règlement no. 185-17 tel que présenté, d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la municipalité, sous le numéro 185-17, et en conséquence, signé par le maire et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de ce dernier.

10.2 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 186-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 118 (2010) AFIN DE RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS PARTIELLEMENT DESSERVIS DANS LES ZONES DE TYPE « R »

2017-03-06/49

ATTENDU que le conseil prend en compte le second projet de règlement numéro 186-17 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fût demandée lors du premier projet, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil ;

ATTENDU qu'une consultation publique à eu lieu avant cette présente séance ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

ATTENDU que le second projet est inchangé par rapport au premier ;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le second projet de règlement numéro 186-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 118 (2010) afin de réduire la superficie minimale des lots partiellement desservis dans les zones de type

PROCÈS VERBAUX



« R » tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h50.

2017-03-06/50

Maire

Secrétaire-adjointe